Migrations internationales : réalités et enjeux.

Alter-Egaux conférence CASNAV 29/11/2017

Première partie

État des lieux : définitions et données chiffrées

Principe du droit international depuis 1948

Article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) énonce :

« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État ;
Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

Migrant

« personne qui se déplace d'une région à une autre ou d'un pays à un autre »

1 milliard d'êtres humains, **13,5%** de la population mondiale

Migrant interne

« quelqu'un qui vit dans une autre région que celle où il est né »

740 millions d'êtres humains

10 % population mondiale

déplacés internes : 40,3 millions

projet personnel: 699,7 million
(travail, études, soins, vie familiale ...)

Migrant international

« quelqu'un qui vit dans un autre pays que celui où il est né »

244 millions d'êtres humains

3,5% population mondiale

réfugiés : 22,5 millions

demandeurs d'asile : 2,8 millions

projet personnel : 218,7 millions
(travail, soins, vie familiale ...)

La mondialisation des migrations

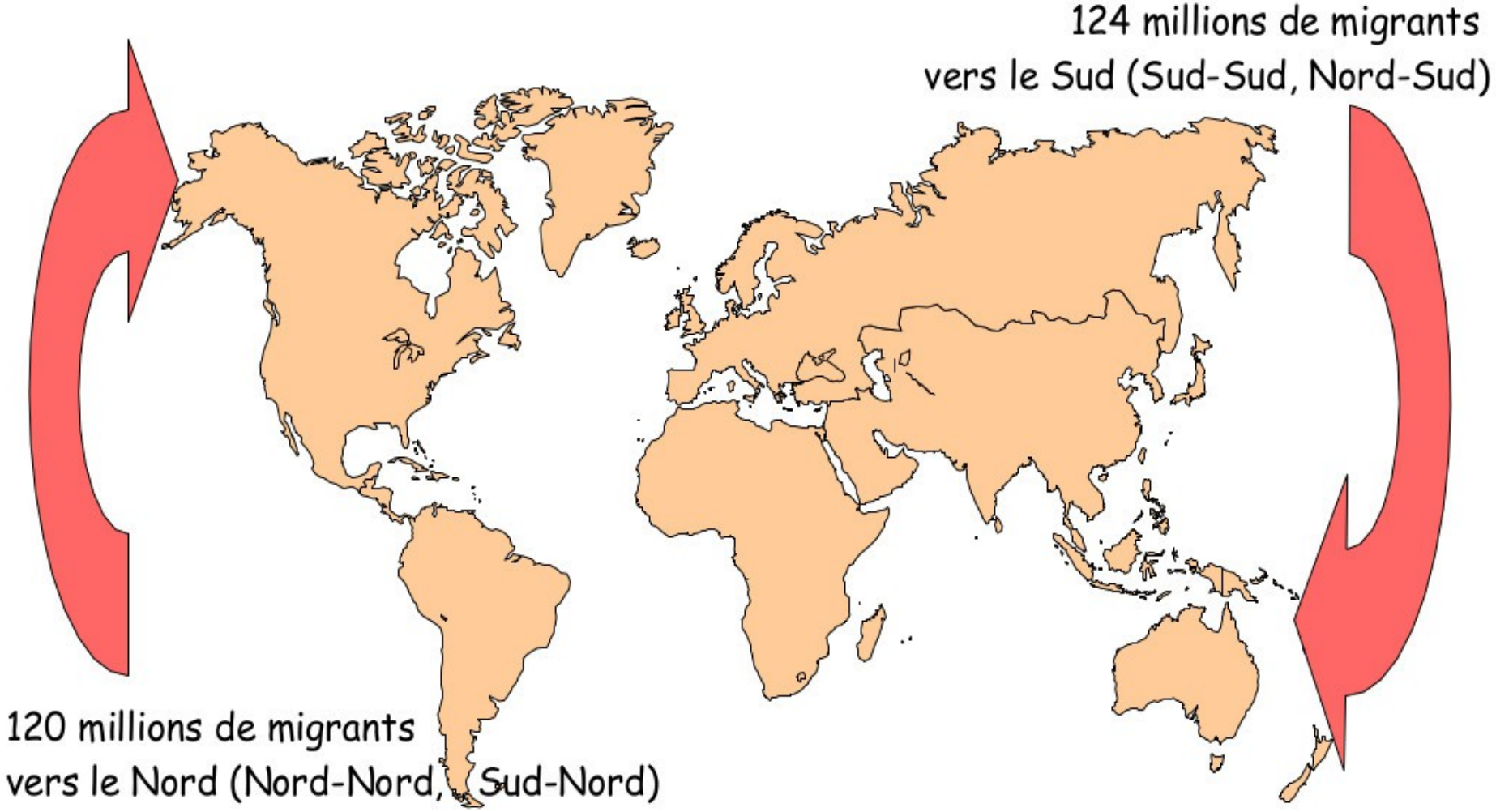

Source : *Migrations internationales : un enjeu mondial*, Catherine Wihtol De Wenden - CERI CNRS/SciencesPo, 2016

Demandeur d'asile

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, art. 14

« devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. »

Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies :

« un demandeur d'asile est une personne qui dit être un(e) réfugié(e) mais dont la demande est encore en cours d'examen. »

Réfugié

- **Asile Conventionnel**

Convention Genève 1951

« toute personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. »

- **Asile Constitutionnel**

Alinéa 4 du Préambule de la Constitution française :

« Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République. »

- ***Protection subsidiaire***

Protection attribuée à l'étranger qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié et qui prouve qu'il est exposé dans son pays à l'un des risques suivants : peine de mort ou exécution ; torture, peines ou traitements inhumains ou dégradants ; menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

Les réfugiés dans le monde, Fin 2016 *

*Source : UNHCR

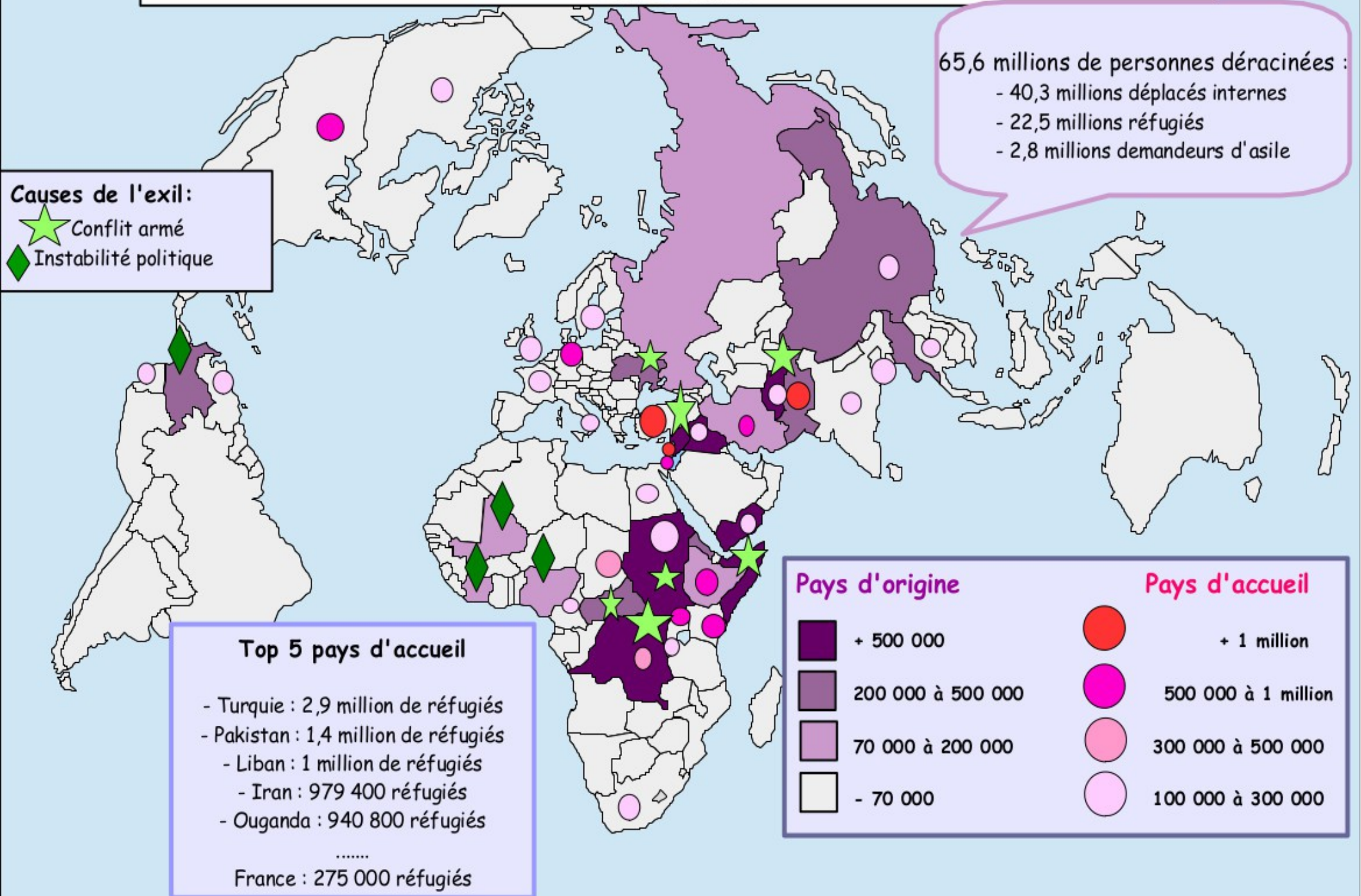

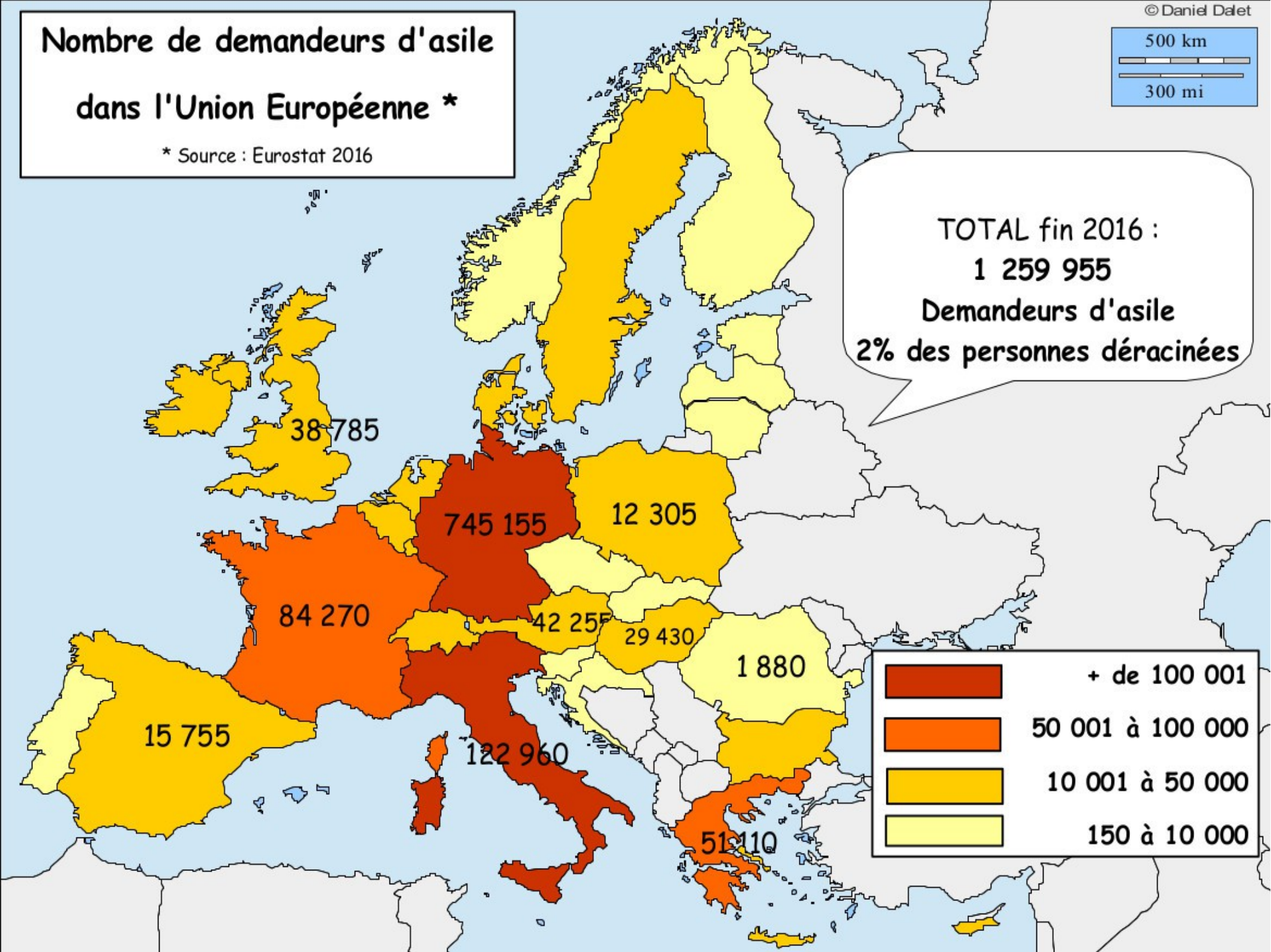
Nombre de demandeurs d'asile
dans l'Union Européenne *
* Source : Eurostat 2016
© Daniel Dalet
500 km
300 mi
TOTAL fin 2016 :
1 259 955
Demandeurs d'asile
2% des personnes déracinées
38 785
745 155
12 305
84 270
42 255
29 430
1 880
15 755
122 960
51 110
+ de 100 001
50 001 à 100 000
10 001 à 50 000
150 à 10 000

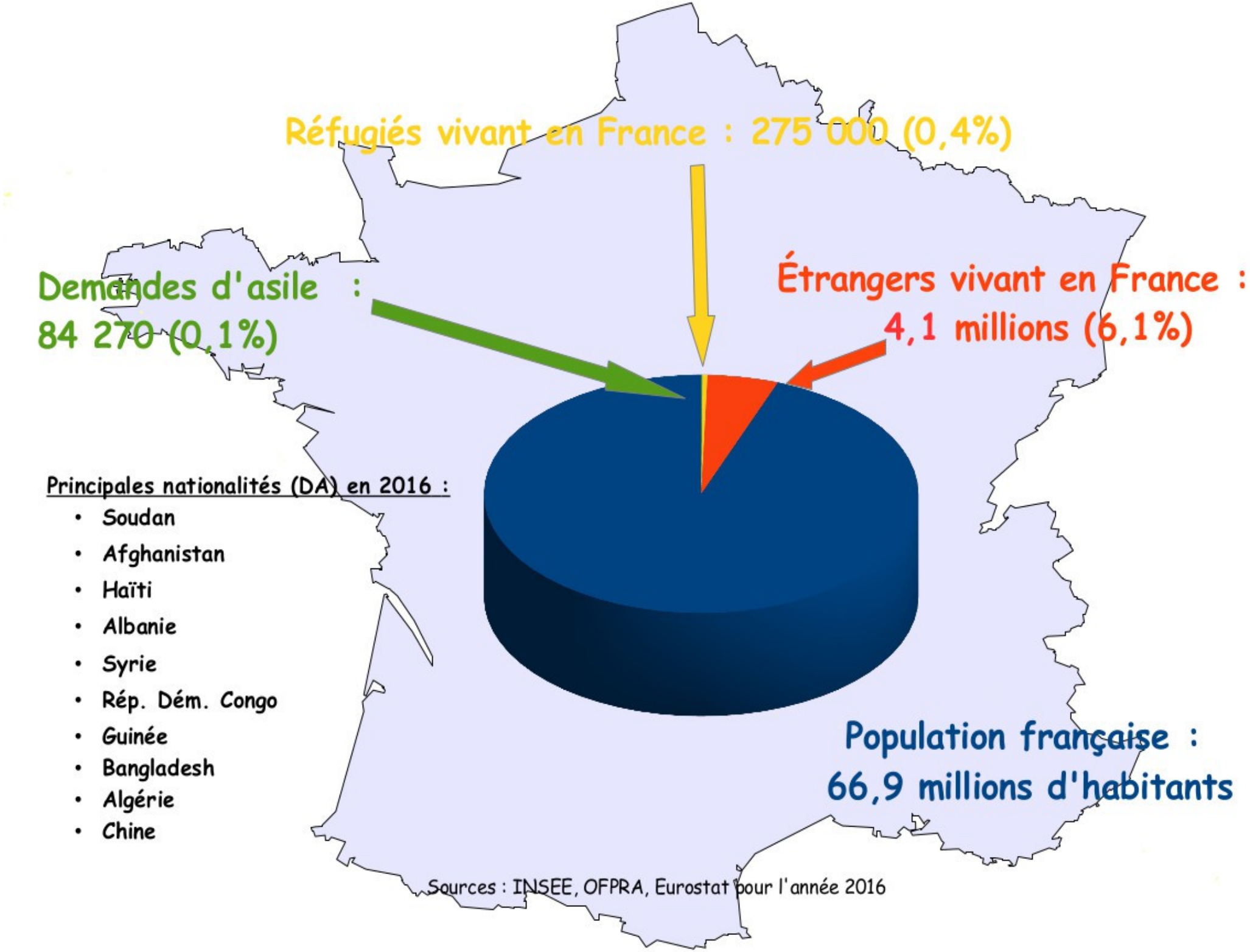
Réfugiés vivant en France : 275 000 (0,4%)
Demandes d'asile : 84 270 (0,1%)
Étrangers vivant en France : 4,1 millions (6,1%)
Principales nationalités (DA) en 2016 :
• Soudan
• Afghanistan
• Haïti
• Albanie
• Syrie
• Rép. Dém. Congo
• Guinée
• Bangladesh
• Algérie
• Chine
Population française : 66,9 millions d'habitants
Sources : INSEE, OFPRA, Eurostat pour l'année 2016

Evolution du nombre de réfugiés et demandeurs d'asile en France de 1951 à 2015

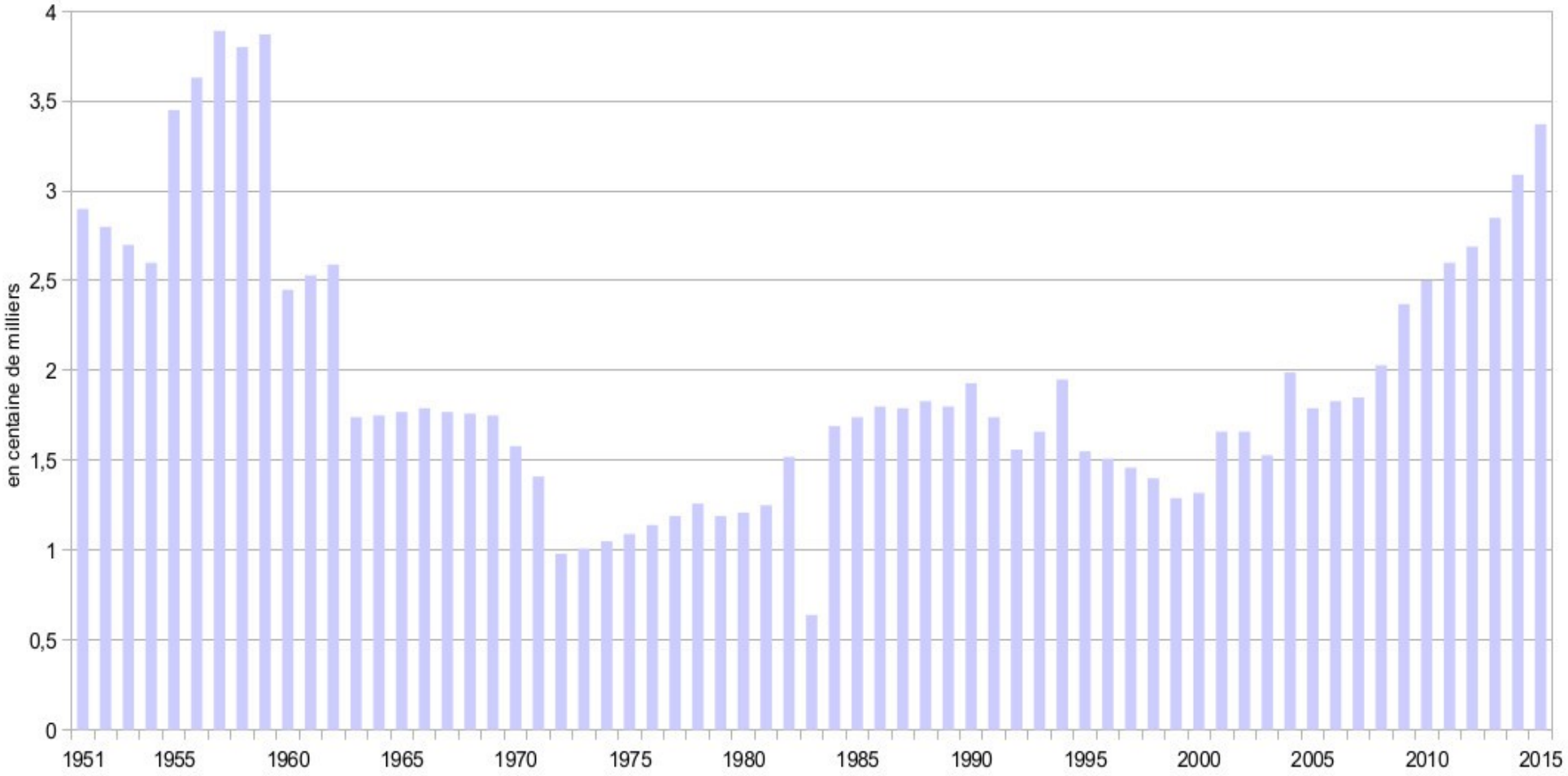

Politique européenne

Une politique de dissuasion

- Fermeture des frontières extérieures et intérieures (Frontex et Eurodac pour renforcer la surveillance)
- Création de « Hot Spot » (Lesbos, Lampedusa…) : centre d'accueil et d'identification en Europe. Camps fermés. Enregistrement et « tri » des personnes en vue d'une relocalisation.
- Création de nouveaux dispositifs légaux discriminants (pays sûrs, règlement Dublin…)
- Accords de réadmission : accords passés entre l'UE et un État tiers (d'origine ou de transit des migrants) visant à faciliter le renvoi forcé des étrangers en situation irrégulière, en échange d'aide au développement, accords commerciaux, libéralisation des visas…

Des conséquences

Migrants bloqués vivant dans des conditions inhumaines, morts, réseaux de passeurs, risque de déstabilisation (conflits et déséquilibres géopolitiques)…

Attention aux idées reçues

- Les personnes pauvres ne migrent pas. Pour migrer il faut avoir les moyens financiers et sociaux de le faire. Ceux qui quittent leur pays relèvent de la classe moyenne, ne cherchent pas à sortir de la pauvreté mais à fuir pour qu'elle ne les rattrape pas
- Haute qualification des migrants (63% des étrangers en France en 2012 diplômés niveau bac et supérieur)
- Les immigrés et les « sans-papiers » participent activement à l'économie et à la construction du pays

Deuxième partie

L'accueil des étrangers en France : statut administratif, droits, conditions de vie.

	Titre de séjour	Droit au travail	Aides sociales	Accès aux services de santé	Hébergement	Protection particulière des enfants
Demandeur d'asile	Récépissé de demande d'asile 6 mois, renouvelable	NON	Allocation pour Demandeur d'Asile (6,80euros / jour)	PUMA et CMU-C	CADA HUDA PRAHDA...	Scolarité et accès à tous les services publics
Réfugié	Carte de protection internationale 10 ans	OUI	Droit au RSA, chômage, allocations familiales...	PUMA et CMU-C	Droit au logement social	Scolarité et accès à tous les services publics
Régularisé	Carte de séjour 1 an	OUI	Sous conditions (années de présence, modalités d'arrivée en France)	PUMA et CMU-C	Droit au logement social	Scolarité et accès à tous les services publics
Sans papiers	NON	NON	NON	Aide Médicale d'État	Urgence sociale (115)	Scolarité et accès à tous les services publics

Demandeur d'asile : le parcours administratif

Voir le schéma récapitulatif sur la page suivante

Délais du requérant

Délais d'instruction

1/ Étapes préliminaires

Plate forme d'accueil (PADA)

- Renseignement du formulaire d'attestation de demande d'asile en ligne,
- vérification de la complétude du dossier
- remise d'une convocation GUDA

Loi : 3j.

Guichet Unique (GUDA)

Préfecture : prise d'empreintes Eurodac,
OFII : vulnérabilité, offre de prise en charge

Enregistrement de la demande d'asile
Remise du dossier OFPRA

Sous 3 jours

de 7j à 45j. (2016)

2/ OFPRA

Sous 21 jours (15 en procédure accélérée)

Loi : 6 mois

Dépôt du dossier

Entretien (entre 30 minutes et 2h)

De 3 à 21 mois, 7mois et demi en moyenne (2016)

Accord
(statut de réfugié ou protection subsidiaire)
28,8 % en 2016

Rejet
(71,2% en 2016)

3/ CNDA

30 jours pour déposer le recours en cas de rejet

Dépôt du recours

Audience (durée : entre 20 minutes et 2h)
Ou ordonnance (sans audience)

Loi : 5 mois

7 mois (délais moyen 2016)

Accord
15,2% en 2016

Rejet
(83,2% en 2016)
Le demandeur devient « débouté »

Demandeur d'asile : procédures spéciales

- **Dublin**

  1er État européen traversé
  1% de retours effectifs
  2 ans d'attente possible

- **Procédure accélérée**

  liste des pays sûrs
  manifestement infondée
  réexamen

Différents dispositifs d'hébergement, différentes situations

- CADA : pivot du dispositif national d'accueil, accompagnement spécifique
- HUDA, ATSA (pour combler le manque de places) : budget moindre, accompagnement spécifique
- CAO, PRADHA (avant enregistrement de la demande d'asile) : temporaire
- foyer d'urgence (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) : pas d'accompagnement spécifique
- Hôtel : pas d'accompagnement spécifique, pas de cuisine
- Hors dispositif : amis, réseau de solidarité, rue

Missions des CADA (arrêté du 29 octobre 2015)

- Accueil et hébergement (appartements, chambres, caution, participation)
- Accompagnement administratif (demande d'asile et préfecture), social (quotidien), sanitaire (PUMA et CMU-C, suivi psychologique).
- Aide à la scolarisation des enfants et mise en relation avec les services et activités offertes sur le territoire
- Gestion des sorties (obligation de quitter le foyer après la réponse définitive)

L'organisation du travail est spécifique à chaque CADA. Certains organisent de l'aide au devoir, versent aux familles une aide financière à la rentrée, ont un salarié dédié aux questions de scolarité... et d'autres non.

Rôle de l'intervenant social

- Oriente les personnes en fonction des besoins spécifiques
- Explique le fonctionnement de la société française
- Conseille et informe : pas tuteur, importance de préserver et développer l'autonomie de la personne/famille.
- Peut être un intermédiaire entre les institutions et la personne/famille.

Vulnérabilités

intrinsèques :

- **Exil** : perte des repères, manque de la famille restée au pays, solitude, peur, incertitude…
- **Histoires de vie traumatiques** : prise en charge psychiatrique pour des syndromes de **stress post-traumatique**, dépression, décompensation…

extrinsèques :

- **Condition de vie** en foyer : vie collective en unité de vie (partage des sanitaires et cuisines, cohabitation forcée, manque d'intimité, espace vital réduit)
- **Dépendance et passivité** : stress lié à la **perte de la maîtrise de sa vie** : attente de la réponse de l'OFPRA/CNDA, incertitudes concernant l'avenir, perte de statut social et professionnel, désœuvrement, sentiment d'inutilité, destitution du rôle de chef de famille responsable et indépendant, dévalorisation…

Vie quotidienne

Activités principales :

- **Rendez-vous administratifs et médicaux**
- **Attente**

Demandes formulées :

volonté d'intégration et de construction d'une nouvelle vie

- Apprentissage du français
- Bénévolat : se rendre utile et faire quelque chose de sa journée.
- Animation/activité : activités sportives et culturelles locales. sur certaines structures : ludothèque, sorties familiales, fêtes...

À l'image de tout individu, les demandeurs d'asile sont porteurs de talents, savoirs faire, potentiels qui ne demandent qu'à être valorisés. L'accompagnement de projets artistiques ou sportifs, d'événements (fête de la musique, soirées) diminue le stress, l'anxiété, redonne une dignité, un statut d'être humain, valorise, et permet d'exister autrement qu'en étant DEMANDEUR.

scolarité

Activité essentielle à la (sur)vie de la famille

- Apporte un **cadre**, un rythme structurant.
- **Intégration** rapide des enfants, qui engendre une inversion des rôles dans la famille (les enfants maîtrisent plus rapidement la langue, les codes culturels). Attention !!

Le lien entre la famille et l'école

timidité, méconnaissance du fonctionnement de l'institution, non maîtrise de la langue... autant de **difficultés pour entrer en contact.**
Pistes : accueil, visite de l'établissement, proposer accompagnement de sorties...

Le lien entre l'école et les institutions sociales

L'école s'inscrit dans un réseau mis en place autour de la famille.
Les familles ont toujours un **référent social** : foyers ou secteur. Importance d'être en contact pour que les acteurs autour de la famille jouent leur rôle spécifique.
Si la famille est démunie, possibilité de solliciter les travailleurs sociaux pour toutes les questions extérieures à l'école (vêtements, logement, santé, alimentation...).